



# VOTRE COMMUNE VOUS INFORME

## Il faut déjà préparer 2018



Après un mois de décembre qui a vu l'autorité législative accepter le budget 2017 de notre Commune, notre devoir est bel et bien d'améliorer le résultat 2017 avec les moyens à notre disposition et les décisions cantonales que nous espérons favorables. Pour ce dernier point, il s'agit bien entendu du volet des surcharges structurelles de la péréquation intercommunale, volet nous amenant à devoir payer CHF 3,3 millions aux autres communes du canton, principalement parce que nous fonctionnons avec un taux fiscal avantageux. Cela représente CHF 2 millions de plus que les montants versés ces deux dernières années!

Actuellement, à ceux qui nous reprochent de trop prélever dans les réserves, nous ne pouvons que répondre que la seule solution en nos mains est tout simplement d'augmenter notre quotité fiscale. La Commune ne l'a pas voulu à ce stade de la réflexion. Le Grand Conseil devrait être saisi tout prochainement de la problématique «péréquation»: notre attente est grande.

Mais bien évidemment ce n'est pas la seule problématique d'importance que nous ayons à traiter. Les 15 plans d'aménagement locaux des anciennes communes (référence légale en la matière), conjointement à l'importante évolution de notre population (près de 10% depuis la fusion et majoritairement des familles), nous amènent à mettre la priorité sur la coordination du développement de notre territoire, notamment par la réalisation du plan d'aménagement local à l'échelle de Val-de-Ruz.

Si les familles, séduites par la qualité de vie de notre belle vallée, sont les bienvenues, cela impacte les charges scolaires. Rappelons tout de même qu'il s'agit d'un domaine sur lequel la Commune n'a pas de prise et dans lequel les normes de l'Etat priment.

Notre rôle est maintenant de trouver des solutions pour 2018 afin d'éviter une imposition plus importante, cela tout en sachant qu'en comparaison communale Val-de-Ruz est très largement dans les bons élèves en matière de nombre de collaborateurs, peut-être même le meilleur proportionnellement à sa population. Cela n'empêche que, dès février 2017, nous travaillerons avec la Commission de gestion et des finances du Législatif à inventorier (ou plutôt à réactualiser) les pistes potentielles d'amélioration, sans tabou, afin que des décisions politiques puissent être prises.

Le Conseil communal a prôné la temporisation pour 2017, le Conseil général l'a suivi. Qu'il en soit remercié!

Cédric Cuanillon, conseiller communal

## Actualités

### Le Snowbus circule

Le Snowbus relie Neuchâtel aux pistes de ski du Crêt-du-Puy et des Bugnens-Savagnières, via Val-de-Ruz, jusqu'au 5 mars 2017. Il ne circule que les jours où les remontées mécaniques sont en service, les mercredis, samedis, dimanches et tous les jours durant les vacances scolaires.



Nouveautés: les tarifs Onde Verte s'appliquent désormais, y compris avec la reconnaissance des différents types d'abonnements. Le bus passe dorénavant par la gare de Neuchâtel, La Côtère, Savagnier et donne correspondances à Villiers avec les bus de/vers Cernier et au-delà. Notre site Internet vous renseigne à propos des horaires et des jours de circulation.

## Mesures hivernales

Les chutes de neige sont de retour de même que les travaux de déneigement des routes et des trottoirs communaux.

Afin que ce travail puisse être effectué dans de bonnes conditions, il est interdit de stationner sur les rues, trottoirs et places communales de l'ensemble des localités de la Commune, de 23h00 à 07h00, dans la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Les horaires et la liste des endroits où vous pouvez stationner vos véhicules figurent sur notre site Internet, rubrique «Mesures hivernales». L'arrêté détaillé est aussi affiché sur les tableaux officiels situés à Cernier et aux Geneveys-sur-Coffrane.

En cas de non respect des interdictions de stationnement nocturne, des mesures seront prises allant de la simple amende à la mise en fourrière.

Pour plus de renseignements, l'administration des travaux publics et des forêts se tient à votre disposition au 032 886 56 35 ou à [tp.val-de-ruz@ne.ch](mailto:tp.val-de-ruz@ne.ch).

## Aux propriétaires de bâtiments

Conformément au nouveau règlement sur les eaux de la Commune, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016, les conduites d'eau potable et usées reliant les bâtiments à la conduite principale ou au collecteur communal appartiennent au propriétaire du bien immobilier.

Dès lors, l'entretien ainsi que les réparations qui peuvent être utiles sont de sa responsabilité. Nous conseillons à celui qui ne l'aurait pas encore fait de conclure ou de modifier le contrat d'assurance relatif à son bâtiment.

Pour plus de renseignements, l'administration des eaux se tient à votre disposition au 032 886 46 40 ou à [eaux.val-de-ruz@ne.ch](mailto:eaux.val-de-ruz@ne.ch).

## Vie pratique

### Conseils du bpa: faites régler vos fixations

Les fixations de ski actuelles sont des fixations à déclenchement automatique. Bien réglées, elles permettent d'éviter des blessures à la partie inférieure des jambes et aux chevilles. La valeur de déclenchement individuelle dépend de la taille, du poids, de l'âge, de la longueur de la semelle des chaussures et du type de skieur. Cette valeur change chaque année.

La vignette de ski du bpa atteste que les fixations ont été réglées correctement par un revendeur spécialisé et contrôlées sur un appareil de réglage. Elle rappelle également la prochaine échéance.

#### Conseils:

- faites régler vos fixations de ski avant chaque saison par un revendeur spécialisé;
- optez pour un magasin de sport disposant d'un appareil de réglage;
- apportez vos chaussures de ski pour le contrôle des fixations;
- indiquez correctement vos données personnelles (taille, poids, âge et type de skieur);
- demandez un justificatif établi par l'appareil de réglage ainsi que la vignette de ski du bpa.



## Bibliobus: prochains passages

Le Bibliobus passe dans les localités suivantes : Boudevilliers, Cernier, Chézard-Saint-Martin, Coffrane, Dombresson, Engollon, Fenin, Fontaines, Les Hauts-Geneveys, Le Pâquier, Montmollin, Saules, Savagnier et Vilars.

A titre d'exemple, voici quelques horaires pour ces prochains jours. Pour les horaires détaillés, merci de consulter le site Internet de la Commune sous «administration/infrastructures/bibliobus-neuchâtelois».

#### Vendredi 20 janvier

08h00-12h00	Dombresson, collège
13h30-15h00	Dombresson, collège
15h30-18h00	Les Hauts-Geneveys, gare

#### Mardi 24 janvier

08h30-09h30	Montmollin, collège
09h45-12h00	Coffrane, collège
13h30-14h45	Le Pâquier, collège
15h00-18h00	Cernier, rue de l'Epervier 2

#### Lundi 30 janvier

17h30-18h45	Valangin, église
-------------	------------------

#### Vendredi 3 février

08h30-10h00	Les Hauts-Geneveys, Beauregard
10h45-11h45	Boudevilliers, collège
13h30-16h30	Savagnier, laiterie
16h45-18h30	Chézard-Saint-Martin, collège

L'emprunt des documents est gratuit.



## Manifestations

### Cafés vaudruziens 2017, à vos agendas

Le Conseil communal vous propose de le retrouver in corpore lors des rencontres fixées les 6 mars, 13 juin, 6 septembre et 7 décembre 2017.

Réservez ces dates et venez échanger autour d'un café dans un établissement public de la vallée.

Au plaisir de vous y retrouver en nombre.

### Sociétés locales et associations villageoises: annoncez vos manifestations

«Calendrier»: le moyen facile, rapide et gratuit d'annoncer ses manifestations sur notre site Internet.

#### Annnonce de manifestation

- remplir le formulaire «Ajouter un événement» à l'adresse [www.val-de-ruz.ch](http://www.val-de-ruz.ch), rubrique «Calendrier»;
- l'annonce sera publiée dans un délai de 48 heures ouvrables.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale renseigne au 032 886 56 33 ou à [loisirs.val-de-ruz@ne.ch](mailto:loisirs.val-de-ruz@ne.ch).